

CCAS : repas du 18 octobre 2015

Par une belle journée d'automne, nos aînés ont été réunis à l'Auberge des Pradeaux pour leur repas annuel.

24 personnes ont apprécié le repas. Une occasion pour eux de se revoir, de discuter, de se remémorer le passé.

Un moment de convivialité et de gastronomie à renouveler chaque année le plus longtemps possible...

Cette année 17 colis ont été distribués par les membres du CCAS aux personnes ne pouvant pas assister au repas annuel.



Après-midi récréatif du 20 décembre

24 personnes sont venues passer un après-midi récréatif avec une projection d'un documentaire sur la coutellerie de Thiers et de Laguiole. Un diaporama de photos prises lors de précédents repas des aînés en 2001, 2004 et 2015 leur fut présenté. Un moment pour se souvenir des disparus.

L'après-midi fut suivi d'une dégustation de la toujours délicieuse tarte de Valeyre et des gâteaux confectionnés par Jocelyne Pinoncely. Des clémentines, des pommes et des papillotes complétèrent ce goûter. Tout le monde a bien apprécié ce moment de convivialité.



Rendez-vous au
13 février 2016

Ce bulletin et les comptes rendus des réunions du Conseil Municipal sont disponibles sur le site internet de notre Communauté de Communes LIVRADOIS PORTE D'AUVERGNE

N'hésitez pas à le consulter : www.cc-livradois.fr

Seriez-vous intéressé pour recevoir directement sur votre boîte mail ce bulletin ainsi que le CR du Conseil Municipal ? Pour cela, envoyez un mail à la mairie : grandrif.mairie@wanadoo.fr pour que nous connaissons votre adresse.

Infos pratiques

LE BRÛLAGE DES VEGETAUX

(Arrêté préfectoral du 2 juillet 2012)

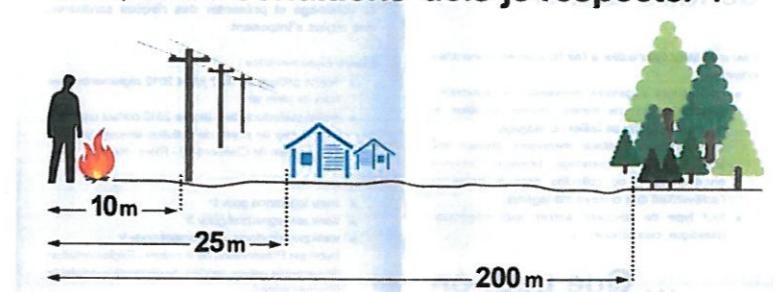
Tout feu de végétaux est interdit du 1^{er} juillet au 30 septembre

Le reste de l'année, il est possible de brûler les déchets végétaux bien secs qui dégagent le moins de fumée possible.

Le feu doit rester sous surveillance permanente et on doit avoir à disposition les moyens nécessaires pour étendre le feu.

Aucun feu ne devra être allumé si la vitesse du vent dépasse 20 km/h

... Quelles conditions dois-je respecter ?



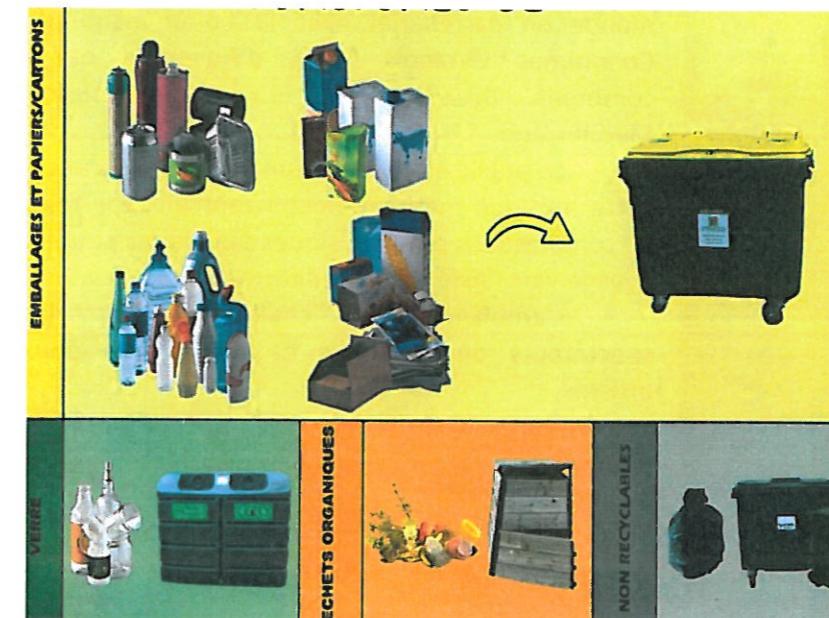
A noter :

- Le compostage est toujours préférable au brûlage
- Les déchetteries reçoivent tous les déchets végétaux
- Tous les autres types de déchets sont interdits de brûlage (plastique, pneu...)

Contact : Direction des territoires du PDD

04 73 42 15 34

www.puy-de-dome.equipement.gouv.fr



TRI SELECTIF

Un Point d'Apport Volontaire est un outil destiné au tri sélectif. Il est constitué d'un bac jaune et d'une colonne à verre.

Ils sont installés :

- Sortie du bourg direction Ambert
- Au village des Pradeaux

Le SIVOM d'AMBERT souhaite installer des bacs jaunes au plus près des habitants pour le tri sélectif :

- Au bourg près du pont
- Au Mont
- A Chougoirand
- A Laurier Redoux
- A Granges

Le bac jaune pourra remplacer un bac à ordures ménagères. Leur installation est prévue au printemps prochain.

RAPPEL DES HORAIRES DE LA DECHETTERIE AMBERT

Eté (15 avril-15 octobre)
L M M J V S 8h30-12h – 13h30-18h

Hiver (16 octobre-14 avril)
L M M J V S 8h30-12h – 13h30-17h30

SPANC : travaux d'assainissement non collectif

Le SPANC contrôle les systèmes d'assainissement non collectif sur l'ensemble du territoire du SIVOM d'Ambert depuis 2006.

Dans le cadre des réhabilitations et des permis de construire, la réglementation impose un contrôle de conception avant travaux puis un contrôle de réalisation en fin de chantier pour des travaux d'assainissement individuel.

Les habitants trouveront en mairie un dossier « déclaration d'installation d'un assainissement autonome » (dossier téléchargeable sur le site du SIVOM d'AMBERT)

Les propriétaires d'installations classées « point noir » sont susceptibles de bénéficier de subventions par l'agence de l'eau et du Conseil Départemental sous certaines conditions. Les dossiers sont instruits par le service SPANC du SIVOM.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Notre bibliothèque, située au secrétariat de mairie, vous propose des prêts de livres gratuits.

Les horaires d'ouverture sont les mêmes que le secrétariat :

Lundi et jeudi de 14 h à 16 h
Mardi et samedi de 9 h à 12 h

Notre école

Au printemps 2015, sous l'impulsion d'Hélène RACHENNE, la directrice de l'école, a été créé un jardin potager attenant à la cour de l'école.

Bernard, notre employé communal, a préparé le terrain en y apportant de la bonne terre et construit un encadrement en briquettes de ciment. Un réservoir d'eau pour récupérer l'eau de pluie a été installé.

Les enfants ont apporté les graines et les plants et on a pu voir apparaître, quelques semaines plus tard, des radis, de la salade, des choux de Bruxelles et des haricots verts.

L'entretien du jardin était assuré par les enfants 2 fois par semaine : arroser, enlever les mauvaises herbes, repiquer les salades...

Leurs efforts ont été récompensés par la distribution aux parents d'élèves des produits de leur récolte.



Concert à GRANDRIF

Le samedi 25 avril 2015, l'église de Grandrif recevait, dans le cadre de la Ronde des Copains du monde en partenariat avec la Communauté de Communes Livradois Porte d'Auvergne et la commune de Grandrif, le groupe musical Méditerrasia.

Le public était venu nombreux et a apprécié cette musique métissée découvrant un répertoire de compositions et de musiques populaires pour un voyage vers l'Asie via la Méditerranée.

L'ambiance fut chaleureuse et les spectateurs ont applaudi et félicité ces deux artistes.

Un autre concert aura lieu le 9 juillet 2016 en l'église de GRANDRIF avec un groupe ukrainien.



11 novembre 2015

La commémoration de la Victoire et de la Paix avec un hommage à tous les morts pour la France s'est déroulée par une belle journée ensoleillée.

Il y a plus de cent ans, la France s'engageait dans ce qui allait devenir la Première Guerre Mondiale avec ses nombreuses pertes humaines. Ne pas les oublier, c'est notre devoir à tous.



6

Informations communales

Avancement des chantiers communaux :

➤ L'assainissement du bourg

La 1^{re} tranche est définie, son coût est de 552 120€ TTC. Elle comprend la construction de la station de traitement des eaux usées à l'entrée du bourg côté Ambert et la réalisation des réseaux avec les branchements sur l'artère principale, allant de la station au carrefour de Monti.

Les subventions attribuées sont connues depuis 2015. Le financement est prévu

- Subventions = 284 000€
- FCTVA = 91 000€
- Participation des abonnés = 80 000€
- Budgets communaux = 97 000€

Les appels d'offres sont en cours, réalisés par le maître d'œuvre EGIS,

Une réunion d'information publique aux abonnés (et autres) est prévue début 2016, quand les entrepreneurs seront choisis.

➤ Le multiple-rural :

Après le départ de la gérante, nous avons fait un état des lieux. Il s'est avéré qu'une réhabilitation du rez-de-chaussée et du 1er étage était indispensable. Les locaux sont vétustes, les normes de sécurité incendie ne sont pas appliquées et rien n'est fait pour l'accessibilité. Le matériel de cuisine est vieux et dégradé. Le gros œuvre et la toiture sont en bon état.

L'objectif est de sauver notre dernier commerce du bourg et d'en faire un lieu convivial basé sur une restauration traditionnelle de qualité qui devrait attirer une clientèle locale et au-delà. C'est aussi d'offrir à notre population un accès facile aux services de La Poste et à une épicerie avec pain. Il serait intéressant que les repas de la cantine scolaire soient réalisés par ce restaurant ainsi que des repas à emporter ou à livrer chez les personnes âgées et autres.

Les travaux et aménagements seront réduits au juste nécessaire pour avoir à proposer à un gérant, cuisinier, un établissement professionnel et chaleureux, entièrement mis aux normes sécurité, accessibilité et hygiène. Ce projet doit aboutir très vite, il est capital pour notre commune.

Après beaucoup de réflexions et de concertations avec les membres du conseil municipal, un chiffrage des travaux a été fait et un projet de financement est monté pour 2016. Les plans d'aménagement du bâtiment ont été réalisés par un architecte. Un dossier de demande de travaux et de mise aux normes est déposé auprès des services compétents. Des dossiers de demande de subventions sont également déposés. Un appel d'offre va être lancé auprès des entrepreneurs. Le coût des travaux est estimé à 132 700€ TTC.

Le financement espéré :

- Subventions (C Départemental-Etat-Parlementaire) = 71 700€
- Emprunt (couvert par le loyer) = 61 000€

En espérant des avis favorables sur tous ces dossiers, les travaux ne pourront commencer que mi 2016.

➤ La protection des captages :

L'arrêté de la préfecture de Déclaration d'Utilité Publique a été émis le 15 juillet 2015. Actuellement, l'epf-Smaf, pour la commune, prépare l'acquisition des terrains. Des aides financières sont prévues par le Conseil départemental. Travaux en 2017/2018.

Les chantiers intercommunaux :

➤ La piste forestière de l'Huche et de Loir : les travaux sont prévus début 2016 en fonction des intempéries.

➤ Rénovation du gîte des Pradeaux et des zones aménagées : la communauté de communes est en cours de recherche de financement. Les dossiers de subventions sont déposés pour le programme 2016. Les travaux, dans le meilleur des cas, commenceront courant 2017.

La journée des chemins

Le dimanche 26 juillet 2015, pour la 2^e année consécutive, les membres des associations de la commune étaient invités pour une matinée dédiée à la réouverture d'anciens chemins oubliés et fermés par la broussaille.

Chasseurs, Amis de Grandrif, association Aravinda, conseillers municipaux, ont répondu en nombre pour rétablir le passage sur ces voies ancestrales.

L'objectif de cette journée est surtout de faire se retrouver et travailler ensemble tous les utilisateurs de la nature, marcheurs, cavaliers, motards, chasseurs..., habitants de Grandrif et autres.

La matinée s'est conclue par un casse-croûte offert par la mairie à la salle communale.

Il reste encore beaucoup à faire et les tronçons que nous avons ouverts auront besoin d'entretien. Certains ont déjà des idées pour les années qui viennent, si c'est le cas faites-en part à la mairie.



3



Mesdames et Messieurs, Chers concitoyens,

En ce début d'année, j'ai le plaisir de vous présenter mes vœux les plus chaleureux pour 2016, des vœux de sérénité.

Nous venons de passer une période lourde en événements inquiétants.

La violence qui s'est abattue sur Paris et ailleurs, nous fait peur. La morosité, cependant, ne doit pas nous envahir ; n'oublions pas que nous sommes dans une situation privilégiée par rapport aux grandes villes. Nous vivons bien ici, même si nous devons faire face aux difficultés du quotidien.

La restructuration des intercommunalités, des départements et des régions, va profondément bouleverser notre organisation multiséculaire.

Nos communes, créées lors de la Révolution, elles-mêmes issues des paroisses, datent de la nuit des temps. Mais le monde change et l'esprit de la Loi est d'agrandir les territoires, de réduire le nombre de communes et d'intercommunalités avec pour objectif de réaliser des économies d'échelle !

Nous avons un sentiment d'abandon, de perte de notre identité et de notre pouvoir de décision.

Les échéances sont très courtes, ce qui rend ces bouleversements encore plus difficiles à assimiler.

Notre Commune, elle, reste en place (pour le moment).

Soyez assurés que votre maire sera toujours votre interlocuteur de proximité pour vous écouter, vous aider, gérer les projets et les problèmes qui découlent de sa compétence.

Depuis ces dernières années, notre commune a évolué et tous les grands chantiers qui pouvaient être mis en place sont terminés ou sur les rails et verront le jour. La nouvelle organisation n'impactera pas leur réalisation, ni leur financement. Ce sont, pour les projets communaux, l'assainissement du bourg, la protection des captages et la rénovation du multiple-rural.

Le projet intercommunal, l'aménagement des Pradeaux, est également en bonne voie.

Pour les routes et les chemins communaux, qui restent à notre charge, nous continuerons à avoir des campagnes d'entretien annuelles, plus ou moins importantes, en fonction de nos finances.

Bien-sûr, le maintien de l'école et le bien-être des élèves, sont nos priorités.

Nos aînés ne seront pas oubliés et je serai attentive à notre personnel.

Enfin, cette année, après plusieurs problèmes administratifs indépendants de notre volonté, nous allons pouvoir décerner à titre posthume, la médaille d'*Honneur Communale, Départementale, Régionale* à notre regretté Maire, Adjoint, Conseiller, Robert Malcus. Maurice Filliot et Jean-François Mayet seront également médaillés pour leurs nombreuses années passées au service de la commune.

Comme tous les ans, je veux remercier nos employés qui facilitent notre quotidien et veillent à son bon fonctionnement. Je remercie également tous ceux qui animent la vie de cette commune ou qui l'embellissent.

J'ai une pensée pour toutes les personnes de la commune qui nous ont quittés en 2015 et qui nous étaient chères.

L'équipe municipale s'associe à moi pour vous souhaiter une année de paix, de joie, de réussite et de bonne santé. Nous serons toujours à votre écoute !

Votre maire, Suzanne Labary

PETITE HISTOIRE DE LA FORET DE NOTRE COMMUNE 1^{ère} partie, au 18^e siècle.

LE RECOL DE LA FORET (Max Moulin)

Source : « Les forêts Livradoises au XVIII^e siècle », par Jean-Claude DOUSSON, GRAHLF, hors-Série n°37, 2002

Comme je l'ai signalé dans mon dernier article sur les chemins de la commune, notre paysage s'est fortement transformé depuis 2 ou 3 siècles avec la baisse de la population communale et de la surface agricole exploitée. Alors qu'aujourd'hui les forêts occupent 65% du territoire (1440 ha sur 2204), nous allons voir que par le passé il en était tout autrement.

La carte de Cassini de 1769 indique clairement les massifs boisés déjà présents sous l'Ancien Régime. On y reconnaît la zone du Bois Chétieux au Bois de Burianne (sectionnal de Chougoirand, ancienne possession du seigneur de La Roue)



Les zones les plus élevées de la commune (Fayevie, Puy de Loir...) sont entièrement défrichées et affectées au pacage. Les « montagnes » que l'on désigne maintenant par « les hautes chaumes » sont exploitées en estive et on y trouve des groupes de jas, les célèbres jasseries, presque toutes en ruines maintenant sur notre commune.

La forêt est alors confinée aux seuls versants nord, en altitude et en forte pente ; c'est le cas dans l'ensemble du Livradois-Forez où la moindre parcelle de terre est utilisée à la production de seigle ou au pacage des animaux, avec un fréquent recours aux jachères. L'arbre est bien-sûr présent sous forme de bosquet ou de haie. Il est utilisé pour le chauffage (ou plutôt la cuisson des aliments) et les besoins domestiques (construction, outillage, bâtiments, clôtures) mais ce n'est pas une valeur économique. On réserve donc aux bois les zones les plus difficiles à défricher : pente énorme, rochers, sol très maigre. Les seules forêts préservées de ce besoin de surface cultivable sont celles appartenant aux seigneurs ou au clergé.

En terme d'essence d'arbres, seules les espèces indigènes sont présentes : sapin, pin sylvestre, hêtre, frêne ... mais on ne trouve aucun épicéa et encore moins douglas ou mélèze, tous importés de la main de l'homme à partir du 19^e siècle suite à la déprise agricole. En 1757, la forêt de Chougoirand, 165 arpents*, est décrite comme « futaie de sapins sous laquelle croît un taillis de hêtre dégradé » ; celle des Pradeaux, 50 septérées*, taillis de fayard et autres bois mêlés »

Les historiens de la forêt s'accordent pour un taux de boisement à la fin du 18^e siècle de 5 à 10% sur l'arrondissement d'Ambert, c'est dix fois moins qu'actuellement !

Depuis Colbert en 1669, la monarchie tente de lancer un plan de sauvegarde de la forêt ; l'administration des Eaux et Forêts est créée ; la maîtrise d'Ambert est installée en 1730. En 1757 le grand-maître entreprend une tournée des bois communaux et produit un 1^{er} règlement du bois de Chougoirand, il y trouve un ensemble très dégradé « il n'y a pas un sapin au-dessus de 2 pieds* de tour excepté dans la partie orientale où il s'en trouve quelqu'uns, les habitants n'ont pu les couper à cause de la difficulté de l'extraction » Un quart de réserve est fixé par le grand-maître là où il reste des sapins de bonne grosseur. Le reste est divisé en bandes étroites où pourront se faire des coupes de taillis de hêtres. Un aménagement simplifié est produit en 1779 en conservant le quart de réserve près du ruisseau de l'Enfer, appelé alors le Rieu Ney (ruisseau noir)

LE BULLETIN MUNICIPAL

PETITE HISTOIRE DE LA FORET DE NOTRE COMMUNE 1^{ère} partie, au 18^e siècle. (suite)

Malgré tout, ces règlements restent le plus souvent lettre morte et les habitants continuent de piller la forêt pour leurs besoins vitaux. Les gardes ont beaucoup de mal à faire respecter la loi tant le besoin de bois et d'espace est fort pour les habitants. Certains s'avisent de défricher des lopins de terre, par exemple dans le bois commun aux habitants des Pradeaux et du Suc. A Chougoirand en 1779 les gardes constatent que « les habitants n'ont pas suivi en aucune façon les aménagements » Des coupes ont eu lieu dans le quart de réserve et dans les 25 coupes de prélèvement, et ils alimenteraient en bois « 2 charbonnières dans les bois voisins de Buriane et de Chétioix appartenant au seigneur de St Anthème et au vicomte de Beaune. »

Des procès-verbaux sont régulièrement dressés pour pacage en forêt où, si les vaches peuvent être admises sous condition, les chèvres sont bannies.

La période révolutionnaire ne fera que se développer le pillage des bois seigneuriaux ou ecclésiastiques.

La population augmente toujours au début du 19^e siècle et, selon la formule de Gachon : « Quand l'homme avance, la forêt recule ; quand l'homme recule, c'est la forêt qui avance. »

Pour conclure cette page d'histoire, je vous invite bien-sûr à consulter l'ouvrage cité en référence, on le trouve en bibliothèque ou à la permanence du GRAHLF à Ambert.



Je vous invite également, lors de vos promenades, à observer toutes les traces du passé dans notre territoire : ici un chemin, là un muret signe de la limite d'un petit champ, là un vieil arbre, survivant d'une ancienne haie.

Vous comprendrez alors quelle place occupaient les cultures et les prés, et ce qui pouvait bien rester pour la forêt !

*1 arpent = 51a7ca (environ 1/2ha)

*1 septerée = environ 7200 m² (variable suivant les cantons)

*2 pieds de tour = environ 20 cm de diamètre

La place de la forêt a bien changé, que de bouleversement dans le paysage. L'arbre est devenu un enjeu économique, nos bois intéressent les scieries industrielles de plusieurs régions et les élus doivent en tenir compte :

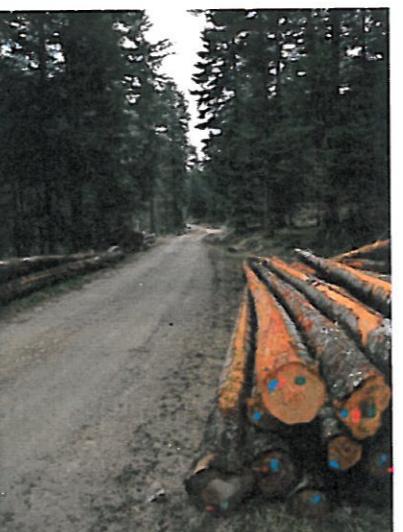
VOIRIE ET EXPLOITATION FORESTIERE

Mode opératoire relatif à l'utilisation des voiries pour l'exploitation des bois sur l'arrondissement d'Ambert. (dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire)

Afin d'anticiper les conflits entre les communes et les responsables de chantiers forestiers suite aux dégradations des chemins et routes communales, une concertation entre les professionnels et les élus a permis de définir un mode opératoire permettant le bon déroulement des chantiers.

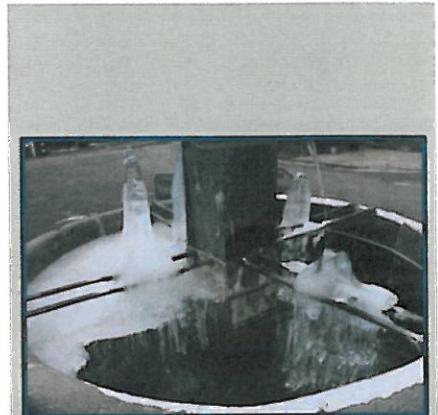
En pratique, le donneur d'ordre de chantier, c'est-à-dire l'acheteur du bois sur pied, aura à disposition divers documents qu'il devra transmettre en mairie auprès du référent forestier avant d'entamer les travaux. Si le propriétaire souhaite vendre bord de route, c'est lui qui devra contacter la mairie.

Sur notre commune, le correspondant est Max Moulin (04 73 82 39 31)



N° 2
Janvier 2016

DE GRANDRIF



Sommaire

P2- Les vœux du Maire
P3- Informations communales
La journée des chemins
P4- le CCAS

P5- Infos pratiques
P6- Notre école
Le concert

11 novembre

P7et8- Histoire :
La forêt au XVIII^e siècle

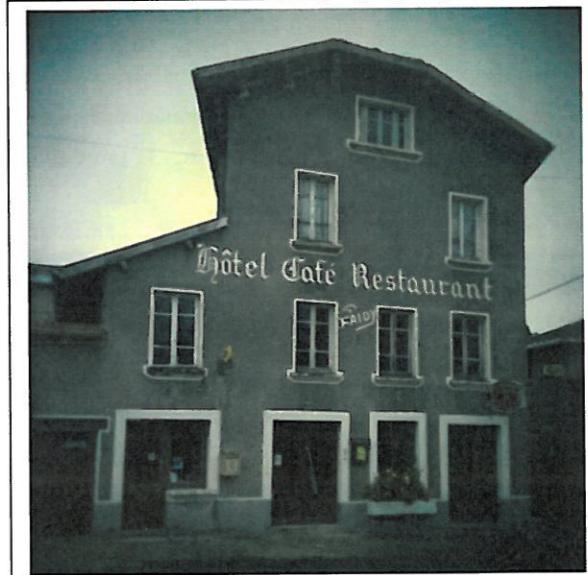


Photo mystère : connaissez-vous cet endroit ? il se trouve bien dans la commune de Grandrif, mais où ?

Nous avons le plaisir de vous annoncer la remise de la médaille d'Honneur Communale, Départementale, Régionale,

à Monsieur Robert Malcus, à titre posthume,

Maurice Filliot et Jean-François Mayet

Le 9 janvier 2016, à 11 heures

La cérémonie aura lieu à la salle communale de Grandrif suivie d'un vin d'honneur

Nous vous attendons nombreux.

Présence de messieurs le sous-préfet, le député, le conseiller départemental, le représentant du conseil régional